Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 141 (2015)

Heft: 15-16: Relire la radicalité

Rubrik: [Pas] mal d'archives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOLA DOSIS FACIT VENENUM

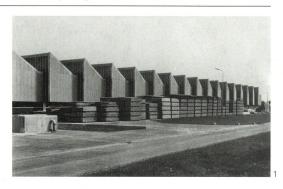
Une chronique à partir des Archives de la construction moderne (ACM)

C'est la dose qui fait le poison: voici le mantra que récitent les producteurs de produits chimiques de synthèse utilisés dans l'agriculture intensive moderne, les matières plastiques et les matériaux de construction notamment. Cette formulation, on la doit à un certain Philippus Theophrastus Aureolus Bombastus von Hohenheim, astrologue, alchimistemédecin suisse, plus connu sous le nom de Paracelse. Il se trouve que si son énoncé, qui a tenu lieu de paradigme au développement de la toxicologie jusqu'à une époque très récente, est vrai dans certains cas particuliers, il est inadéquat pour mesurer les effets de nombreuses molécules. Le problème est que les effets de certaines molécules sur les organismes vivants se soustraient aux analyses de la toxicologie et ne sont visibles que pour les endocrinologues qui tiennent compte du fait que les produits chimiques sont susceptibles d'agir comme des hormones. « Pour certains produits chimiques et pour les hormones naturelles, nous savons que les doses faibles peuvent stimuler les effets, alors que les fortes doses les inhibent. Pour les hormones, la dose ne fait jamais le poison, les effets n'empirent pas systématiquement, car en endocrinologie les courbes linéaires dose-effet n'existent pas »1.

Ce constat déploie des conséquences considérables car il disqualifie totalement la notion fantaisiste de Dose journalière admissible (DJA) qui fonde les procédures d'autorisation de mise sur le marché des molécules chimiques de synthèse. La DJA participe à un processus pervers d'inversion de la preuve, au terme duquel l'industrie est dispensée de faire la démonstration indiscutable de l'innocuité de ses produits au détriment avéré de la santé des usagers sur lesquels retombe après coup la charge de démontrer leur nocivité et leurs conséquences sur la santé.

Avant de se tourner vers la chimie, l'industrie des matériaux de construction s'est appuyée sur les ressources naturelles prélevées, cueillies ou extraites. Naturel ne signifiant nullement inoffensif, des produits toxiques ont été mis en œuvre, exposant travailleurs et usagers. Le drame des produits à base de fibre d'amiante, interdite en Suisse depuis 1989, l'a rappelé. Dans une large mesure, l'emphase portée sur ces drames de santé publique procède d'un brouillage récurrent consistant à vanter l'avancée des connaissances et promouvoir l'idée que les progrès de la science permettent désormais d'éviter de telles catastrophes. Cette propagande est démentie par les faits. D'une part, le nombre de molécules chimiques qui entrent dans la composition des matériaux de construction a explosé ces trente dernières années et même si bon nombre d'entre elles ont été retirées après que leur caractère toxique a été démontré (formaldéhydes, PCB, lindane etc.), d'innombrables composés organiques volatils (benzène, toluène, xylène, phénol, urée-formol, cétones, acétones, etc.)

Marie-Monique Robin, Notre poison quotidien, La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques. Ed. La Découverte, Paris 2013. Entretien de l'auteur avec Fred vom Saal biologiste à l'université Columbia (Missouri), p. 387



Usine Eternit à Payerne, Paul Waltenspühl architecte, 1956-1958 (photo anonyme, Archives de la construction moderne -

entrent dans la composition des peintures, vernis, moquettes, revêtements, colles et surtout matériaux isolants. Ce dernier poste ayant explosé en termes de volume et de chiffre d'affaire depuis que les prescriptions (normes ou labels de qualité) ont entrepris sous le couvert vertueux des économies d'énergie d'occuper le terrain des prescriptions d'investissement de l'industrie de la construction.

Or non seulement l'exposition à tous ces polluants est gérée à l'aide d'un concept paradigmatique faux, la DJA, mais il s'avère que l'ensemble des organismes de surveillance et de certification étatiques ainsi que les laboratoires universitaires ont été mis, depuis que souffle le vent du néo-libéralisme dérégulateur, sous une formidable pression émanant des industries chimiques et qu'il n'est nullement exagéré d'affirmer que les chercheurs et autorités réellement indépendants sont devenus une minorité en bute à toute la gamme des manœuvres destinées à les ostraciser et les disqualifier. Les mécanismes détaillés décrits par Marie-Dominique Robin donnent froid dans le dos, tant s'impose le sentiment du caractère banal du «mal» et de la nature profondément institutionnalisée des conditions dans lesquelles il se déploie.

En ne prêtant pas une attention suffisante à ces mécanismes, en s'abstenant de mobiliser les associations professionnelles auteurs des normes, de nombreux architectes se rendent probablement complice par négligence. Le dossier de l'amiante est à ce titre révélateur, la nature hautement toxique et cancérigène de cette fibre étant établie en Suisse, respectivement en 1939 et 1951. C'est en effet l'année où la SUVA a reconnu l'asbestose comme maladie professionnelle. Les architectes qui ont préconisé la pose d'éléments de construction en amiante ont à tout le moins manqué de curiosité et de sagacité. Il en va aujourd'hui de même: cédant à une «information» professionnelle séduisante, ils projettent avec des matériaux «contemporains», sans trop se préoccuper de leur composition chimique.

Pierre Frey, historien de l'art

Poel, lic. phil. UNINE, lacques Perret, dr ing. civil dipl.

Fleury, ing. civil dipl. EPFL; Eric Frei, Roulet, romancier; Blaise ournaliste RP, pr@revue-traces.ch seil éditorial

tecte; Christophe Guignard, architecte EPF, prof. ECAL; Cyril Veillon, adjoint en charge de l'éc cteur en chef

n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source

. 190.- (Suisse) / Fr. 195.- (Etranger) 1884, 8027 Zurich, tél. 044 283 15 15,

membres SIA SIA-SG, Selnaustrasse 16, cp

irage REMP Tirage diffusé: 3726 dont 143 gratuits (ISSN 0251-0979)

AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54

8326, 3001 Berne,

Association des diplômés de l'EPFL www.epflalumni.ch/fr/pretws-044 928 56 11 Association partenaires: Fondation ACUBE,

e de la sia Société

paraît tous les quinze jours

021 693 20 98, CCP 80-6110-6, www.espazium.ch

anges 4, 1024 Ecublens, tél.

AG der